

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Éthanol, absolu
- **Code du produit:** 9993179
- **No CAS:**  
64-17-5
- **Numéro CE:**  
200-578-6
- **Numéro index:**  
603-002-00-5
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119457610-43-XXXX
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
CONATEX SARL  
7 rue Poincaré - Bât.B  
57200 Sarreguemines - France  
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56  
Fax: +33 (0)3 68 78 13 57  
Adresse e-mail: info@conatex.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
France : Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)  
Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)  
Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Néant.
- **Indications complémentaires:** Uniquement pour les utilisateurs commerciaux

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: **Éthanol, absolu**

(suite de la page 1)

### · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

### · Mention d'avertissement Danger

#### · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### · Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### · 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent généralement des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel dûment formé.

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.1 Caractérisation chimique: Substances

#### · No CAS Désignation

64-17-5 éthanol

#### · Code(s) d'identification

· Numéro CE: 200-578-6

· Numéro index: 603-002-00-5

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### · Après inhalation:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Veiller à ce que l'air soit frais. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

Fournir de l'air frais

#### · Après contact avec la peau:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Poista piilolinssit

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

**Nom du produit: Éthanol, absolu**

(suite de la page 2)

*Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

*Irritation, vertiges, douleurs abdominales, vomissements, nausées, effet anesthésiant, difficultés respiratoires*

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

*l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)*

*Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*Combustible.*

*En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible.*

*Peut être dégagé en cas d'incendie:*

*Oxydes de carbone*

· **5.3 Conseils aux pompiers**

*Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Veiller à l'allumage à froid.*

*Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales*

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éloigner les sources d'inflammation.*

*Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.*

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

*Risque d'explosion en cas de pénétration dans les égouts.*

*Diluer avec beaucoup d'eau.*

*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*Couverture des égouts.*

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).*

*Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*

*Assurer une aération suffisante.*

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

*Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.*

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*

*Tenir les récipients hermétiquement fermés.*

· **Préventions des incendies et des explosions:**

*Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.*

*Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.*

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

**Nom du produit: Éthanol, absolu**

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé.  
Protéger des rayons du soleil.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Température de stockage recommandée:** Aucune information disponible.
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm  
Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

- **DNEL**

#### 64-17-5 éthanol

Oral	chronique - effets systémiques	87 mg/kg (humain)
Dermique	chronique - effets systémiques	343 mg/kg (travailleur (industriel)) 206 mg/kg (humain)
Inhalatoire	Exposition à court terme - effets systémiques	950 mg/kg (humain)
	Exposition à long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup> (travailleur (industriel)) 114 mg/m <sup>3</sup> (humain)
	Exposition à court terme - effets systémiques	1.900 mg/m <sup>3</sup> (travailleur (industriel)) 950 mg/m <sup>3</sup> (humain)

- **PNEC**

#### 64-17-5 éthanol

- 0,63 mg/L (sol)  
580 mg/L (station d'épuration)  
0,79 mg/L (eau de mer)  
3,6 mg/L (sédiments d'eau douce)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: **Éthanol, absolu**

(suite de la page 4)

### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

épaisseur de la matière:  $\geq 0,7$  mm

Valeur de la perméation:  $>480$  min

### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Épaisseur de matériau recommandée : 0,7 mm

Valeur de perméation : niveau  $\geq 480$  min

### · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

### · Protection du corps: Vêtements ignifuges

### · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher les infiltrations dans les drains ou les eaux de surface et souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· Odeur: Genre alcool

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

#### · Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:  $-114,5$  °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:  $78$  °C

· Point d'éclair  $13$  °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Facilement inflammable.

· Température d'inflammation:  $425$  °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Aucune information disponible.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

#### · Limites d'explosion:

Inférieure:  $3,5$  Vol %

Supérieure:  $15$  Vol %

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: **Éthanol, absolu**

(suite de la page 5)

· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	59 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,79 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20 °C:</b>	1,2 mPas
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solvants organiques:</b>	100,0 %
<b>VOC (CE)</b>	100,00 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Risque d'allumage. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **10.2 Stabilité chimique**  
Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Vive réaction avec:  
Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, anhydride acétique, peroxydes, phosphoxydes, oxydant puissant, acide nitrique, nitrate, perchlorates => risque d'explosion
- **10.4 Conditions à éviter**  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
Ne pas fumer.  
Conserver à l'écart de la chaleur.
- **10.5 Matières incompatibles:** Plastique et caoutchouc.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### 64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat) (TOXNET)
Inhalatoire	LC50/4 h	95,6 mg/l (rat) (IUCLID)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** -
- **Sensibilisation** Aucune information disponible

(suite page 7)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

**Nom du produit: Éthanol, absolu**

(suite de la page 6)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Des données ne sont pas disponibles.

- **Toxicité aquatique:**

#### 64-17-5 éthanol

EC	6.500 mg/L ( <i>Pseudomonas putida</i> ) (IUCLID)
IC50	5.000 mg/L ( <i>Scenedesmus quadricauda</i> ) (Lit.)
LC50/96h	8.140 mg/L ( <i>Leuciscus idus</i> ) (IUCLID)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### 64-17-5 éthanol

n-Octanol/eau	≤0,31
---------------	-------

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Danger pour l'eau potable

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Abfallverzeichnis-Verordnung (ordonnance sur le catalogue des déchets, Allemagne).

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les déchets doivent être triés de manière à pouvoir être traités séparément par les installations municipales ou nationales de gestion des déchets. traitées séparément. Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales en vigueur.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: **Éthanol, absolu**

(suite de la page 7)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU  
· ADR, IMDG, IATA

UN1170

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR  
· IMDG  
· IATA

1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)  
ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)  
ETHANOL

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe  
· Étiquette

3 Liquides inflammables.  
3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

· No EMS:

Attention: Liquides inflammables.  
F-E,S-D

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)  
· Quantités exceptées (EQ)

1L  
Code: E2  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport  
· Code de restriction en tunnels

2  
D/E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 9

Révision: 01.08.2022

**Nom du produit: Éthanol, absolu**

(suite de la page 8)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)

· **Contact:** Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2